

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
LE THOLONNET
PLAN LOCAL D'URBANISME

3.1 PLAN DE ZONAGE - plan général
Echelle 1:5 000
Mai 2015

UNITE DE ZONE
ET DE SECURITE

EMPLACEMENT RESERVE POUR
OUVRAGE PUBLIC

N° d'EMPLACEMENT RESERVE

Emprise - emplacement réservé

ZONE DE NON AEDIFICANDI

ESPACE BOISE CLASSE
A CONSERVER OU A CREER

Intervalle dans lequel s'applique
la marge de recul mentionnée

Secteur soumis à servitude de
voies scolaires

Emplacement réservé pour
programme de logements

ELEMENTS DE PAYSAGES IDENTIFIES
en application de l'art L.123-17° du CU

ELEMENT BAI

SARL PERENNE
52 Rue Edmond Rostand
13006 MARSEILLE